



Analyse rapide de l'accord de Paris adopté lors de la 21ème Conférence des parties réunies à Paris en décembre 2015

Succès ou échec, les avis sont très tranchés mais au delà des communiqués officiels ou des articles médiatiques, il convient d'analyser calmement l'Accord de Paris signé au mois de décembre lors de la Conférence des Parties, la COP21.

Tout d'abord, il faut se féliciter des nombreuses déclarations d'intention qui ont précédé la conférence, preuve que le sujet a retenu l'attention de nombreux dirigeants politiques, d'entreprises ou de collectivités. L'adhésion des 196 parties sur ce texte (195 pays + l'Europe) est déjà un point important, un élan qu'il faut utiliser pour poursuivre la lutte.

Contenu de l'accord

Que lit-on dans cet accord qui peut être consulté sur
<http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109r01f.pdf>

L'article 2 marque une nette avancée dans la prise de conscience sur le changement climatique, puisqu'il renforce l'objectif défini à Copenhague en 2009, à savoir limiter le réchauffement à +2°C. On parle désormais de +1,5°C. Le risque de dérèglement du système climatique et les conséquences pour les sociétés humaines a dont été pris en compte. Cet article introduit également deux notions importante, celle de l'équité et celle d'une nécessaire orientation des flux financiers vers des actions moins émettrices de gaz à effet de serre.

L'article 4 vise à plafonner les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, puis de les réduire pour atteindre un équilibre entre les émissions et les absorption par les puits de carbone , dans la seconde moitié du XXe siècle

L'article 12 apporte également un point nouveau en demandant des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information. D'une certaine manière cela légitime la mobilisation citoyenne qui s'est exprimée ces derniers mois.

Les insuffisances de l'accord

Aucun chiffre n'est avancé dans le texte, aussi bien pour les réductions de Gaz à effet de serre que sur le chiffrage de l'aide à apporter aux pays en développement.

L'accord s'en remet aux engagements volontaires des états pour la limitation de leurs émissions. Fin décembre, la communauté scientifique estimait que les déclarations des états aboutiraient à un réchauffement planétaire de l'ordre de 3°C, ne permettant pas d'atteindre l'objectif. L'aide financière aux pays en développement n'est pas non plus chiffrée, ce qui pourra justifier de ne pas atteindre les 100 milliards de dollars



LIMOUSIN NATURE
ENVIRONNEMENT

Limousin Nature Environnement

- Fédération Limousine pour l'Étude et la Protection de la Nature -

annuels d'aide aux pays en développement promis en 2009 à Copenhague.

L'accord prévoit une révision obligatoire des engagements tous les cinq ans mais il ne précise à partir de quelle date, même s'il signale qu'un premier bilan sera réalisé en 2023.

L'accord de Paris est complété par une décision adoptée par la conférence des parties de décembre. Cette décision permet de préciser certains articles de l'accord. C'est en particulier dans cette décision que l'on retrouve des indications de date ou le chiffre de 100 milliards de dollars pour aider les pays en développement.

Application

L'accord n'a pas la valeur des traités internationaux puisque sa ratification n'est pas obligatoire, il peut simplement être accepté ou approuvé par les états. Il présente une certaine contrainte juridique et il a certainement une valeur symbolique et il sera difficile pour les États de revenir sur leurs engagements.

Pour être applicable, le traité doit être signé puis ratifié par 55 États représentant au moins 55 % des émissions mondiales, selon les procédures propres à chaque État. Cela va donc prendre du temps et il n'est donc pas encore acquis qu'il entre en vigueur. La décision.

Enfin, la mise en œuvre de l'accord suppose de préciser les modalités d'application, ce qui sera discuté dans les mois à venir et les conférences des parties des prochaines années.

En conclusion

Cet accord est un bel effort mais très insuffisant. Sans le maintien de la pression des citoyens, cet accord ne permettra pas d'engager nos sociétés vers un monde soutenable et solidaire.